

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 14h

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de ROFFIGNAC, Présidente, **le jeudi 15 février 2024 à 14h**, en visio-conférence.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Marie-Pierre QUENTIN ; Mme Michèle SAINTOUT ; Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD ; Mr Louis CAVALEIRO ; Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD.

Excusés : Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme GOT ; Mr Olivier ESCOTS ; Mr Stéphane COTIER

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mme ALLONNEAU, Mme LEFEBVRE, Mr Jean-Luc TROUVAT, du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Délibération N°2024-01-04

Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison estivale 2024

Membres en exercice : 17

Membres présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le CGCT ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité de renforcer le personnel pour la saison à Cordouan.

Afin d'assurer un niveau de sécurité suffisant et une organisation de qualité, deux postes de saisonniers polyvalents « accueil-sécurité et vendeur boutique » doivent être créés pour la saison 2024. Ces deux agents seront sous contrat du 1^{er} avril au 30 septembre 2024. Ils participeront également à l'animation sur site et contribueront à la vente de produits dérivés. La création d'un troisième poste « accueil-sécurité » est également nécessaire pendant la période des quotas maximum, à savoir du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024.

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à recruter 3 agents saisonniers à temps plein sur les périodes sus-citées, pour exercer les fonctions d'agents accueil-sécurité et de vendeur. La rémunération s'effectuera en référence à la grille des adjoints techniques ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 février 2024.

La Présidente


Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
2 rue St Simon 33900 BLAYE
05 57 12 28 76
Françoise de ROFFIGNAC
contact@smiddest.fr
03 30 31 0 0008

La secrétaire de séance



Pascale GOT